

Communiqué de presse
Paris Juin 2018

Création de société : Legalstart.fr lance la domiciliation dans les nuages avec Kandbaz

Legalstart.fr intègre la domiciliation digitale Kandbaz pour une création d'entreprise 100% dématérialisée

Legalstart.fr, la plateforme pionnière et leader des Legaltech en France s'associe à Kandbaz, l'un des leaders du secteur de la domiciliation, pour proposer aux entrepreneurs un nouveau service de domiciliation dématérialisée et ainsi leur offrir une création d'entreprise 100% en ligne et unique en France. Les entrepreneurs n'ayant pas encore de locaux ou de bail pourront ainsi, depuis la plateforme Legalstart.fr, domicilier directement leur entreprise dans un des centres Kandbaz présents à Paris et sur le territoire français, et directement intégrer cette adresse dans leurs statuts, pour créer leur entreprise en un temps record.

Après avoir intégré la banque et l'assurance, Legalstart.fr propose un nouveau service de domiciliation en partenariat avec Kandbaz, qui soulage l'entrepreneur des contraintes légales en matière de domiciliation du siège social et mieux encore en faire un outil de gestion agile de l'entreprise.

Lors de la création d'une entreprise, il est obligatoire de définir l'adresse du siège social et de la mentionner dans les statuts. C'est un choix stratégique car l'emplacement d'une société peut être un facteur important pour son image. Pourtant, à l'heure de l'agilité entrepreneuriale, il est préférable de dissocier siège social et réalité des locaux occupés pour s'autoriser le maximum de flexibilité dans la croissance.

La domiciliation permet aussi à l'entrepreneur de sélectionner une adresse adaptée à son activité, tout en dissociant sa vie privée de sa vie professionnelle et sans engager les frais liés à une location de locaux commerciaux.

Grâce au partenariat entre Kandbaz et Legalstart.fr, l'entrepreneur peut désormais choisir son adresse directement en ligne sur le site Legalstart.fr en même temps qu'il rédige ses statuts.

Cette alliance permet à Legalstart.fr de proposer à ses milliers d'entrepreneurs une offre 100% dématérialisée, qui prend en compte toutes les étapes de la création et de la gestion de la société.

Timothée Rambaud, co-fondateur de Legalstart.fr explique : « *Intégrer un service de domiciliation dématérialisée permet à nos entrepreneurs d'aller plus vite dans la création et la gestion de leur activité. Chez Legalstart.fr, nous nous efforçons de développer de nouveaux services pour proposer une offre exhaustive aux entrepreneurs, car en 2018, à l'heure du triomphe du coworking et de la flexibilité, il faut que les services juridiques accompagnent l'agilité des entreprises dont la gestion n'a jamais été si simple grâce à la technologie* ».

« Nous partageons avec Legalstart.fr la même volonté de simplifier la création d'entreprise. Car plus la vie administrative des entrepreneurs est simple, plus leur vie commerciale est riche. Il s'agit pour nous de dépoussiérer et digitaliser la domiciliation, offre historique du Groupe Kandbaz. Après le déploiement national de notre plateforme domiciliation.com, l'intégration avec l'offre Legalstart.fr et son interface de création en ligne extrêmement efficace s'est imposée naturellement » explique Christophe Godeau, Président de Kandbaz.

A propos de Legalstart.fr

Créée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aïdan et Stéphane Le Viet, Legalstart.fr est la première solution en ligne de création de documents juridiques et de formalités administratives à destination des TPE/PME. Le site permet à un professionnel de gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques : créer une entreprise, déposer une marque, rédiger un contrat de travail ou encore recouvrer une facture impayée. Pour les problématiques plus complexes, Legalstart.fr propose également une solution de mise en relation avec des avocats spécialisés grâce à son réseau de plus d'une centaine de partenaires dans tous les domaines du droit.

Legalstart.fr est lauréat du Concours d'innovation numérique et a obtenu le Pass French Tech auprès de Cap Digital. Legalstart.fr est membre de l'association gouvernementale Transition Numérique Plus (ATN+) qui aide les PME/TPE dans leur développement digital.

Plus d'informations sur : www.legalstart.fr

Kit media Legalstart.fr : <https://goo.gl/pGzf6S>

Contacts presse Legalstart.fr

Jean-François Kitten : jf@licencek.com / M : +33 (0)6 11 29 30 28

Stéphanie Moy : s.moy@licencek.com / M : +33 (0)6 32 55 85 48

A propos de Kandbaz

Créé en 2007, Kandbaz soulage les entrepreneurs des tâches administratives et leur permet de se concentrer sur leur cœur de métier. Il fournit aux créateurs d'entreprise et aux TPE un « camp de base » composé d'une adresse postale et de services de « backing ». Le « backing » désigne le support apporté aux entrepreneurs grâce à un bouquet de services dédiés à la gestion et au développement. Kandbaz, c'est 35 collaborateurs, 12 centres à Paris, 4,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1 000 nouveaux clients en 2018. www.kandbaz.com.

Contact Presse Kandbaz

Caroline FICHERA – 01 47 61 49 33 – caroline@presse-enpersonne.com